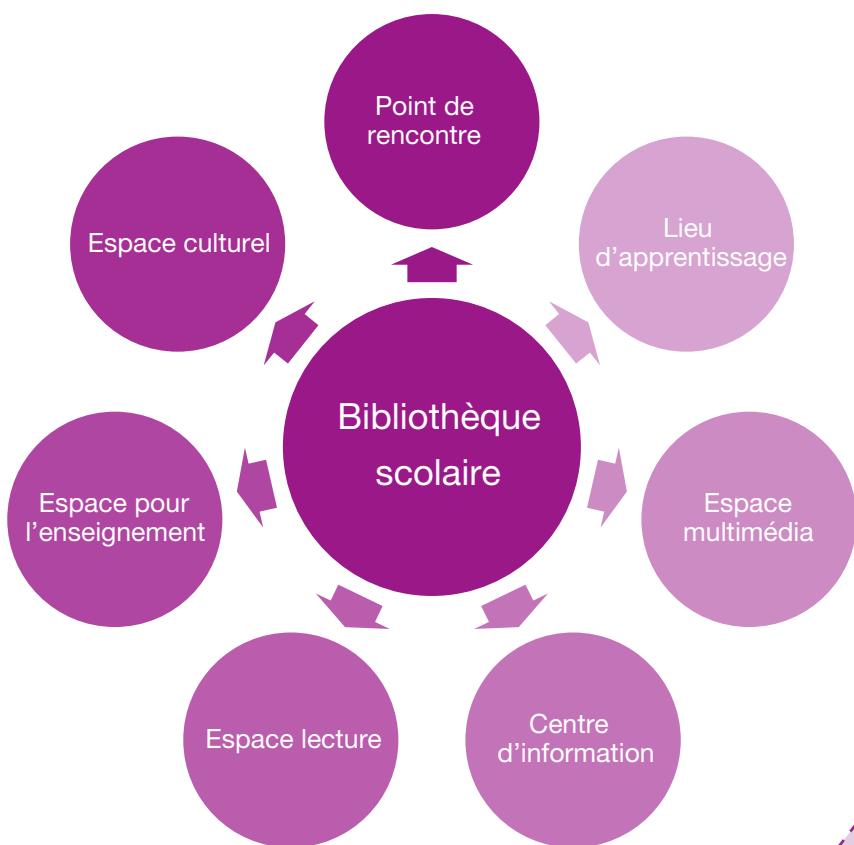


Les bibliothèques scolaires dans le canton de Fribourg

La bibliothèque scolaire c'est :

- une partenaire de l'école
- une opportunité pour les élèves
- une ressource pour les enseignants et enseignantes
- un lieu de développement des compétences informationnelles



Quelques chiffres

66 bibliothèques scolaires (scolarité obligatoire) en tout, dont :

- 39 bibliothèques scolaires intégrées à une bibliothèque publique
- 27 bibliothèques uniquement scolaires

82 cercles scolaires du primaire desservis – 15 cercles non desservis
21 CO desservis

Les atouts

- Compétence et engagement des bibliothécaires professionnel-le-s
- Accueils de classes, souvent avec animation
- Nombreux projets de promotion de la lecture



Les limites

- Missions insuffisamment définies
- Disparité entre les districts et les communes
- Faibles ressources humaines et financières pour assurer les missions et prestations



Les bibliothèques scolaires dans le canton de Fribourg

Un engagement de l'Etat de Fribourg

L'Etat s'engage à encourager le développement des bibliothèques scolaires pour qu'elles deviennent des structures professionnelles et modernes et pour qu'ensemble elles constituent un réseau dispensant des prestations de qualité et actuelles.

Nouvelles *Directives relatives aux bibliothèques de lecture publique, scolaires et mixtes* :



Art. 5 Définition d'une bibliothèque scolaire

¹ Les bibliothèques scolaires sont, aux sens des présentes directives, les bibliothèques destinées aux élèves de la scolarité obligatoire. Partenaires des établissements scolaires, elles sont des structures éducatives et culturelles.

² Les bibliothèques scolaires proposent des services d'information, de formation, de culture et de loisir aux élèves et aux enseignant-e-s. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs des plans d'étude et à la cohésion sociale.

³ Les bibliothèques scolaires offrent :

- a. un accès à des ressources documentaires, y compris numériques, et à des infrastructures informatisées (au minimum un catalogue en ligne et du wifi) ;
- b. des modules de formation aux compétences informationnelles à l'intention des élèves : recherche documentaire, analyse critique des sources et des contenus ;
- c. des activités de promotion de la lecture et de la littérature ;
- d. des collaborations avec les enseignant-e-s, notamment en médiation culturelle scolaire et en éducation numérique ;
- e. un lieu de travail et d'apprentissage autonome, de découverte et de rencontre.

Un soutien financier pour :

- la formation continue
- les projets innovants, visant...
 - › la coopération
 - › la mise en réseau des systèmes informatiques
 - › la mise en commun des ressources documentaires
 - › la collaboration au niveau des animations et des événements
 - › l'aménagement d'espaces « tiers-lieu »

La BCU accompagne et soutient les projets des bibliothèques.

La mission de la BCU de «contribuer au développement de la lecture publique dans le canton» (Art. 22 LICE) se décline sur deux axes principaux:

- l'accès à des ressources documentaires et services de qualité
- l'éducation aux compétences informationnelles

Contact

BCU Fribourg
Angélique Boschung, Directrice
Thérèse Salzmann, Coordinatrice
Therese.salzmann@fr.ch, 026 305 13 26

